

Nombre de Conseillers : 21 en exercice  
20 votants

L'An deux mille vingt-cinq, le douze du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA TESSOUALLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de La Tessoualle, sous la présidence de Monsieur Dominique LANDREAU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 6 novembre 2025

PRÉSENTS :

Mmes FERCHAUD Ingrid, JEAN-VICTOR Anne, Adjointes, M. TOUZET Alain, Adjoint, Mme DUPONT Véronique, Adjointe, et M. BAUDIN Alban, Adjoint.

Mme BROSSET-PEYRAU Chantal, MM. COUSIN Gilles et RICHOU Christian, Mme PENNES Véronique, MM. LOISEAU Laurent et ROTUREAU Christophe, Mmes BONDU Corinne (1), GUIET Véronique (2) et CHEMINEAU Nelly, M. POIRON Ghislain, Mme LECLERC Delphine, MM. MICHEL Arnaud (3), et EPRON Jimmy, et Mme ROCHAIS Marine.

Excusé : M MAILLOCHON Tony

Pouvoirs : (1) Pouvoir donné à M. Christian RICHOU  
(2) Pouvoir donné à Mme Delphine LECLERC  
(3) Pouvoir donné à M. Laurent LOISEAU

Secrétaire de séance : M. Christophe ROTUREAU

*Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire tient à exprimer ses pensées aux familles de Nicolas et Jérémie, à la suite de la terrible tragédie qui a plongé la commune de La Tessoualle dans une profonde tristesse.*

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2025.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (L.2122-22 CGCT)**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions ;

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération en date du 15 juin 2020 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L.2122-23 du Code général des Collectivités territoriales, ces décisions sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets et que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,  
PREND CONNAISSANCE des décisions suivantes :

**Déclarations d'intentions d'aliéner (DIA) pour lesquelles la commune de La Tessoualle n'a pas exercé son droit de préemption :**

Numéro	Date de dépôt	Adresse du terrain	Référence cadastrale	Superficie	Usage	Date de renonciation
2025 DIA 26@	14/10/2025	44 Avenue Georges Clémenceau	AL0056	202 m <sup>2</sup>	Habitation	20/10/2025
2025 DIA 27@	14/10/2025	1 Rue Pasteur	AN0070	22m <sup>2</sup>	Habitation	20/10/2025
2025 DIA 29@	17/10/2025	20 Rue du Puits	AK0708	697 m <sup>2</sup>	Habitation	20/10/2025
2025 DIA 30@	31/10/2025	50 Avenue de la Vendée	AL0007	314 m <sup>2</sup>	Habitation	04/11/2025
2025 DIA 31@	07/11/2025	29 Rue St Joseph	AM 0260	549 m <sup>2</sup>	Habitation	10/11/2025

Cimetière :

Numéro de Concession	Date	Durée	Surface	Prix payé	Acquisition ou Renouvellement
531	17/10/2025	30 ans	2m <sup>2</sup>	120,00 €	Acquisition
532	28/10/2025	30 ans	2m <sup>2</sup>	120,00 €	Acquisition
533	28/10/2025	30 ans	2m <sup>2</sup>	120,00 €	Acquisition
125	02/06/2021	30 ans	2m <sup>2</sup>	112,00 €	Renouvellement

## I - MARCHES PUBLICS \_ ASSURANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offre a été mis en ligne sur la plateforme « marchés sécurisés » en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour les assurances qui arrivent à échéance au 31 décembre 2025.

- Lot 1 : responsabilité civile, individuelle, accidents et risques annexes
- Lot 2 : protection juridique et risques annexes
- Lot 3 : flotte de véhicules, automobiles, auto-mission des collaborateurs et risques annexes

Les entreprises pouvaient répondre jusqu'au 15 octobre 2025 à 12h00.

Résultat de l'appel d'offre :

- Lot 1 : infructueux aucune offre
- Lot 2 : infructueux aucune offre
- Lot 3 :
  - 1 offre de GROUPAMA LOIRE BRETAGNE prime annuelle TTC 5 072.27 € se décomposant de la manière suivante :
    - Flotte : 4 717.26 € : offre établie sur la base de 20 véhicules.
    - Auto-mission : 355.01 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services ont pris contact avec la SMACL, assureur actuel pour les lots 1 et 2, ils vont faire une prolongation de notre contrat pour 6 mois.

A l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCEPTER la proposition de GROUPAMA LOIRE BRETAGNE pour l'assurance flotte de véhicules, automobiles, auto-mission collaborateurs et risques annexes pour une cotisation annuelle de 5 072.27 € TTC.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la proposition de GROUPAMA LOIRE BRETAGNE

## II- FINANCES : VENTE VEHICULE KANGOO

Monsieur Alain TOUZET, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'un véhicule de type « Kangoo », immatriculé 1934 YZ 49, des services techniques, en panne, a été mis en vente sur un site de ventes aux enchères pour un montant de 1260 euros.

A l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER la vente du véhicule type Kangoo immatriculé 1934 YZ 49 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à encaisser la recette au budget principal de la commune.

## III- FINANCES : LOCATION DES SALLES DU CERCLE SAINT-LOUIS

Madame Ingrid FERCHAUD, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que les années précédentes, la Commune louait deux salles au Cercle Saint Louis, 8 rue de l'Hôtel de Ville à La Tessoualle, pour permettre au Club de l'Amitié de se réunir deux après-midis par semaine du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril, puis une fois par semaine les mois de mai, juin et septembre.

Madame Ingrid FERCHAUD propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire la location de ces deux salles du Cercle Saint-Louis, pour le Club de l'Amitié.

Ainsi, Madame Ingrid FERCHAUD propose :

- de louer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 30 avril 2026, puis du 1<sup>er</sup> octobre 2026 au 31 décembre 2026 (2 fois par semaine ces deux salles) pour un tarif de location de 110 euros par semaine.
- de louer pour les mois de mai, juin et septembre 2026, une fois par semaine, ces deux Salles du Cercle, pour un tarif de 55 euros par semaine.

A l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER les conditions de cette location ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer les documents nécessaires à cette location.
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

## IV- FINANCES – ENCAISSEMENT DE CHEQUES REPAS DES AINES

Madame Véronique DUPONT, Adjointe, rappelle que le Conseil Municipal a offert, le 19 octobre 2025, un repas aux administrés âgés de plus de 70 ans.

Afin d'offrir la possibilité aux conjoints des invités, n'ayant pas encore fêté leurs 70 ans, de participer à ce repas, il leur a été proposé de régler chacun la somme de 23,50 €.

Quatre personnes ont accepté cette proposition. Le montant des participations s'élève donc à 94.00 €.

A l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCEPTER les chèques représentant un montant total de 94.00 € correspondant à la participation financière des conjoints n'ayant pas encore 70 ans lors du repas des Aînés offert par la Municipalité ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, à encaisser ces chèques sur le compte de la commune.

## V \_ DECISION MODIFICATIVE N°2 – Budget principal

Madame Ingrid FERCHAUD, Adjointe, informe le Conseil Municipal qu'en 2024, la mairie de La Tessoualle a reçu pour la maison de santé deux acomptes de subvention. Ces subventions ont fait l'objet d'une émission de titre au compte 1311 pour un montant de 12 411.94 € et au compte 1313 pour un montant de 50 000 €.

Les comptes 1311 et 1313 enregistrent les subventions d'investissement rattachées à des biens amortissables, ce qui n'est pas la pratique à La Tessoualle.

Il convient donc de passer la décision modificative pour intégrer ces écritures aux comptes 1321 et 1323 :

Section d'investissement

Chapitre,	Article	Opération	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 13						
	1311	1002		12 411.94 €		
	1313	1002		50 000.00 €		
	1321	1002				12 411.94 €
	1323	1002				50 000.00 €

A l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de DELIBERER afin d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal.

## VI - QUESTIONS DIVERSES.

### Compte rendu de commissions :

#### Commission sports, sécurité :

M. Alban BAUDIN, Adjoint, informe que la commission de sécurité avait émis un avis défavorable concernant la salle des Tilleuls le 27 août dernier, en raison d'un point relatif au chauffage et à l'alarme incendie. Grâce à l'intervention des services techniques et administratifs, cette réserve a été levée lors de la dernière commission. M. le Maire précise que la salle est restée ouverte, l'élément en question ne présentant pas de risque pour la sécurité.

Par ailleurs, un dossier GN6 a été déposé afin d'obtenir une dérogation concernant la jauge d'accueil pour le gala de gymnastique ; celui-ci a reçu un avis favorable.

Il est aussi rappelé que les salles municipales sont mises gracieusement à disposition des associations afin de favoriser la pratique sportive prévue dans leurs statuts.

En conséquence, les séances « découverte » doivent rester gratuites, leur objectif étant d'attirer de nouveaux licenciés et non de constituer une activité rémunérée.

M. Alban BAUDIN signale également qu'une publication sur les réseaux sociaux, provenant d'une association inexistante sur la commune (une structure se présentant comme une émanation d'une association existante) proposait des séances découvertes payantes le dimanche matin dans une salle communale.

M. Laurent LOISEAU s'interroge sur la question de l'assurance pour une structure non identifiée utilisant les équipements municipaux.

Une rencontre avec l'EAT comité directeur, la municipalité et l'association a permis de rappeler les règles d'utilisation des salles.

Mme Nelly CHEMINEAU indique avoir vu passer sur les réseaux sociaux une démarche similaire pour une autre association.

M Alban BAUDIN informe que les deux associations ont essuyé un refus de la part de la mairie pour la mise à disposition gratuite des salles.

M. Alban BAUDIN souligne l'importance de rappeler le rôle des associations et précise que les séances « découverte », lorsqu'elles existent, doivent rester gratuites afin de permettre aux Tessouallais d'essayer une activité avant une éventuelle adhésion, comme le rappelle Delphine LECLERC.

Lors des dernières commissions de sécurité, les salles municipales utilisées par les associations ont fait l'objet de points de vigilances : le stockage de produit combustibles est interdit, les allées de circulation doivent rester libres... Ces prérogatives seront bientôt écrites dans une convention annuelle qui sera signée entre la mairie et les associations utilisatrices. Il sera aussi l'occasion de notifier des informations tels les éléments de sécurité, les horaires....

#### Commission voirie, urbanisme :

M. Alain TOUZET, Adjoint, attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait qu'il a été constaté, à l'occasion de la Toussaint, que le pourtour de certaines tombes avait été désherbé par des administrés. Il rappelle que la concession funéraire, d'une superficie de 2 m<sup>2</sup>, correspond uniquement à l'emplacement du monument funéraire. L'espace entourant la concession reste, quant à lui, propriété de la commune.

En conséquence, un affichage rappelant ces dispositions sera prochainement apposé aux portails du cimetière.

M. Christian RICHOU demande si cette précision figure dans le règlement du cimetière.  
M. Alain TOUZET répond par l'affirmative.

#### Points divers :

##### Délégation d'élus à Zwiefalten :

M. le Maire informe le conseil qu'une délégation d'élus s'est rendue à Zwiefalten dans le cadre des échanges avec la commune partenaire.

Le séjour a été rythmé par plusieurs visites, notamment celle du Parlement Européen à Strasbourg ainsi que d'une caserne franco-allemande.

Au cours de l'après-midi, le groupe d'élus a été réparti en deux activités : une partie a pu participer, sous encadrement militaire, à une séance de tir à balles réelles, tandis que l'autre partie a visité le château de Sigmaringen, lieu historique associé à la dernière collaboration du régime de Pétain avec l'Allemagne.

Les élus Tessouallais, accompagnés des élus de Zwiefalten ainsi que des membres de la famille de M. Karl Ragg, ont procédé au dépôt d'une gerbe en hommage à ce dernier, fondateur du jumelage entre les deux communes.

##### Caravane LISA :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient d'assister à l'inauguration de la Caravane LISA. Cette structure mobile a vocation à sillonner les communes de l'Agglomération afin d'apporter, au plus près des habitants, des réponses aux interrogations des seniors et de les accompagner dans leurs démarches.

La Caravane LISA sera présente sur la commune de La Tessoualle **les 5 et 6 février 2026, ainsi que les 18 et 19 juin 2026.**

##### Dates à retenir :

- Les vœux au personnel : le vendredi 9 janvier 2026
- Les vœux à la population : le dimanche 11 janvier 2026

Enfin, M. Christian RICHOU informe le Conseil d'une nouvelle particulièrement réjouissante : le Tessouallais Baptiste HULIN a remporté, avec son coéquipier, la Transat Café de l'Or. Il s'agit d'un exploit remarquable compte tenu des conditions difficiles rencontrées en début de course.

M. le Maire indique avoir échangé avec le navigateur après sa victoire ; celui-ci espérait ainsi apporter un peu de joie aux Tessouallais dans cette période marquée par des événements tristes.

Des affiches sont en cours d'impression par l'Agglomération et seront apposées sur les sucettes d'affichage ainsi que dans les abris de bus.

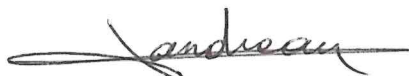
Le secrétaire de séance,

Christophe ROTUREAU



Le Maire,

Dominique LANDREAU



**Prochain Conseil : le mardi 9 décembre 2025 à 19h30**